Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE
CASTRES

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

JEUDI 15 OCTOBRE 2026 A 14H00

Président : Monsieur Florian AZÉMA

Convocation : 09/10/2026

Membres en exercice :	13
Présents :	12
Procurations :	00
Votants :	12

Présents :
M. Florian AZÉMA, Mme Virginie CALLEJON, Mme Pascale DIDELON, M. Christian AMIEL, Mme VIALA Florence, Mme Christine SEBBAG, M. Michel HOUX, Mme Marie-Christine ROQUES, Mme Pascaline REYNAUD-MATTUTZU, Mme Geneviève AMEN, M. Patrice SALLES, Mme Catherine FARRENQ.

Absents excusés :
Mme Florence BRU

Délibération n° : DEL202660

Finances – Convention de service relative aux services extranet à destination des Tiers bénéficiant de paiements de la M.S.A.

La Mutualité Sociale Agricole (M.S.A.) a mis fin à la transmission d'information sous format papier et a décidé de créer un espace Internet privé permettant de consulter les documents qui sont adressés à ces Tiers de paiement par la M.S.A. de manière dématérialisée.

Le Pôle Seniors du Centre Communal d'Action Sociale doit avoir accès aux bouquets de services de la M.S.A. dans le cadre des Aides Personnalisées au Logement (A.P.L.) des locataires des logements-foyers du C.C.A.S.

Pour garantir la continuité de la gestion financière et le suivi des versements des A.P.L, le C.C.A.S. doit signer au préalable une convention. Celle-ci a pour objet de définir les modalités d'inscription et d'utilisation par le Tiers de paiement du service en ligne de consultation des documents adressés par la M.S.A.

La convention prendra effet au 16 octobre 2026 pour une durée d'un an et est ensuite renouvelable tacitement par période d'un an sauf résiliation par les Parties.

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- d'approuver la convention de partenariat entre la M.S.A. et le C.C.A.S. de Castres ;
- d'autoriser Monsieur le Président à la signer.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve la convention de service entre la M.S.A. et le C.C.A.S. de Castres ;
- autorise Monsieur le Président à la signer.

Reçu à la Préfecture
le 29 OCT. 2026

Publié par voie électronique
le 29 OCT. 2026

Le 15/10/2026
Pour Extrait Conforme,
Le Président du C.C.A.S.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
VILLE DE CASTRES (TARN)

Florian AZÉMA

CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE
CASTRES

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

JEUDI 15 OCTOBRE 2026 A 14H00

Président : Monsieur Florian AZÉMA

Convocation : 09/10/2026

Membres en exercice :	13
Présents :	12
Procurations :	00
Votants :	12

Présents :
M. Florian AZÉMA, Mme Virginie CALLEJON, Mme Pascale DIDELON, M. Christian AMIEL, Mme VIALA Florence, Mme Christine SEBBAG, M. Michel HOUX, Mme Marie-Christine ROQUES, Mme Pascaline REYNAUD-MATTUTZU, Mme Geneviève AMEN, M. Patrice SALLES, Mme Catherine FARRENQ.

Absents excusés :
Mme Florence BRU

Délibération n° : DEL202661

Administration Générale – Convention avec Sandra QUINTIN – Ateliers FLE 2026/2027

Le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) propose divers ateliers au sein de l'Espace de Vie Sociale.

Dans ce cadre, un atelier Français Langue Étrangère (FLE) est proposé. Il destiné à transmettre les bases de la langue française, à l'oral comme à l'écrit, en vue de favoriser l'intégration sociale et professionnelle des participants.

Pour poursuivre l'animation de cet atelier, il est proposé de conclure une nouvelle convention de prestation de service avec Madame Sandra QUINTIN.

L'atelier se tiendra chaque mardi, de 15h15 à 17h15, hors vacances scolaires et jours fériés, sur la période allant du mardi 3 novembre 2026 au mardi 29 juin 2027.

La rémunération de la Prestataire est fixée à 50€ TTC par séance d'une heure, sur la base des ateliers effectivement réalisés.

Il est proposé d'approuver ce projet de convention de prestation et d'autoriser Monsieur le Président à le signer.
Le financement de la dépense est assuré au moyen des crédits inscrits à l'article 6288 du Budget Principal.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve la convention avec Madame Sandra QUINTIN pour l'animation de l'atelier Français Langue Etrangère de l'Espace de Vie Sociale, dans les conditions précitées ;

- autorise Monsieur le Président à signer la convention ;

- décide d'inscrire la dépense correspondante à l'article 6288 du budget concerné.

Reçu à la Préfecture
le 29 OCT. 2026

Publié par voie électronique
le 29 OCT. 2026

Le 15/10/2026
Pour Extrait Conforme,
Le Président du C.C.A.S.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE VILLE DE CASTRES (TARN)

Florian AZÉMA

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE
CASTRES

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

JEUDI 15 OCTOBRE 2026 A 14H00

Président : Monsieur Florian AZÉMA

Convocation : 09/10/2026

Membres en exercice :	13
Présents :	12
Procurations :	00
Votants :	12

Présents :
M. Florian AZÉMA, Mme Virginie CALLEJON, Mme Pascale DIDELON, M. Christian AMIEL, Mme VIALA Florence, Mme Christine SEBBAG, M. Michel HOUX, Mme Marie-Christine ROQUES, Mme Pascaline REYNAUD-MATTUTZU, Mme Geneviève AMEN, M. Patrice SALLES, Mme Catherine FARRENQ.

Absents excusés :
Mme Florence BRU

Délibération n° : DEL202662

Administration Générale – Acquisition du lot n°174 de la copropriété de La Platé, suite à l'implantation du groupe de climatisation du service de l'Aide Sociale

Le Centre Communal d'Action Sociale a demandé à la Ville de Castres l'acquisition du lot n°174 de la copropriété de La Platé afin d'y implanter le groupe de climatisation du service de l'Aide Sociale.

Par délibération du 29 septembre 2026, le Conseil Municipal a approuvé la cession de cette emprise pour le montant d'un euro ainsi que le remboursement, par le C.C.A.S., des frais de modification de l'état descriptif de division acquittés par la Ville de Castres pour le montant de 1 296€.

Aussi, il est proposé au Conseil d'Administration :
- d'approuver l'acquisition par le C.C.A.S. du lot n°174 représentant les 5/10 060èmes de la propriété du sol et des parties communes générales de la copropriété de la Platé pour le montant d'un euro ;
- d'approuver le remboursement, par le C.C.A.S., des frais de modification de l'état descriptif de division acquittés par la Ville pour le montant de 1 296€ ;
- d'autoriser le Président à accomplir toutes les formalités requises et à signer l'acte correspondant ci-dessus au nom du Centre Communal d'Action Sociale ;
- de dire que le financement de la dépense correspondante sera assuré au moyen des crédits d'investissement qui seront inscrits au Budget principal, fonction 21, nature 2152.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve la cession au CCAS du lot n° 174 représentant les 5/10 060èmes de la propriété du sol et des parties communes générales de la copropriété de La Platé, pour le montant d'un euro ;
- approuve le remboursement, par le C.C.A.S., des frais de modification de l'état descriptif de division acquittés par la Ville pour le montant de 1 296€ ;
- autorise le Président à accomplir toutes les formalités requises et à signer l'acte correspondant ci-dessus au nom du Centre Communal d'Action Sociale ;
- dit que la dépense correspondante sera réalisée comme indiqué ci-dessus.

Reçu à la Préfecture
le 29 OCT. 2026

Publié par voie électronique
le 29 OCT. 2026

Le 15/10/2026
Pour Extrait Conforme,
Le Président du C.C.A.S.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE VILLE DE CASTRES (TARN)

Florian AZÉMA

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)